



Les financements
prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier « sur mesure ».

Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.

Les contrats
contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...

Les relations avec les professionnels
agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...

Les assurances
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.
Les garanties
hypothèque, caution...

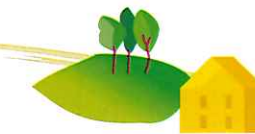
La fiscalité
TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...

La copropriété
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.



Les offres de logements et terrains disponibles,
à la vente ou à la location, dans certaines ADIL.



La réglementation sur la qualité de l'habitat : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites... et sur la **performance énergétique :** les prêts et aides pour maîtriser l'énergie...



La location
bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...

VOTRE ADIL (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Tél. : 08 20 16 75 00
0,12 € la minute au 01.07.2015

Internet : www.anil.org

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département ►

L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES MEMBRES :

Le Conseil Départemental et les collectivités locales

Le Ministère chargé du Logement

Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux, Action Logement, les établissements de crédit...

Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...

Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.

CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT

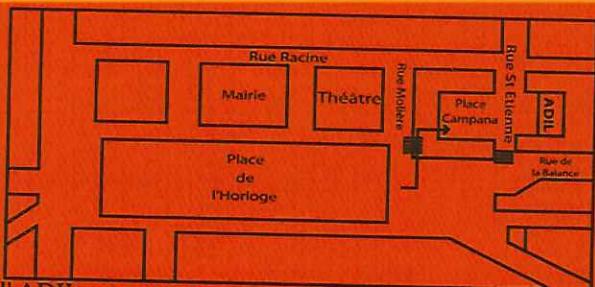
2, rue Saint-Etienne

84000 AVIGNON

Uniquement sur rendez-vous

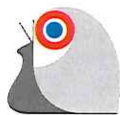
Tél. 04 90 16 34 34 – Fax 04 90 16 34 38

<http://adil84.fr>



L'ADIL est ouvert :

- tous les matins de 8h 30 à 12 h 30, sauf le mardi matin
- tous les après-midi de 13 h à 17 h, sauf le vendredi de 13 h à 16 h.



PERMANENCES DE L'ADIL RÉSERVÉES AUX HABITANTS DU CANTON

APT

Dernier Jeudi du mois de 14 h à 17 h – Maison du Département du Pays d'Apt.
233, avenue de Viton – 84400 Apt – Tél. 04 32 50 02 30

BEAUMES DE VENISE

3^{ème} Lundi du mois de 10 h à 12 h en Mairie – Tél. Mairie 04 90 62 94 34

BÈDARRIDES

Dernier Jeudi du mois de 9 h à 12 h en Mairie – Tél. Mairie 04 90 33 01 48

BOLLÈNE

1^{er} Mercredi du mois de 9h à 12h

CCAS- av. Maréchal Leclerc – Tél 04 90 40 51 05

CARPENTRAS

1^{ère} permanence : 1^{er} Jeudi du mois de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30

La COVE - 1171, avenue du Mont Ventoux – Tél. 04 90 67 10 13

2^{ème} permanence : 3^{ème} Jeudi du mois de 9 h à 12 h

Maison du Département – 111, boulevard Albin Durand

CAVAILLON

2^{ème} Vendredi du mois impair de 9 h à 12 h

2^{ème} Vendredi du mois pair de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

MJC - av. Général de Gaulle – Tél. Mairie 04 90 71 24 18

ISLE SUR LA SORGUE

3^{ème} Mercredi du mois de 9 h 30 à 11 h 30

Maison du Département – 383, av. Napoléon Bonaparte – Tél. 04 90 38 06 45

LE PONTET

2^{ème} Lundi du mois de 10 h à 12h en Mairie – Tél. 04 90 31 66 00

MALAUCÈNE

3^{ème} Jeudi du mois de 14 h à 16 h en Mairie – Tél. Mairie 04 90 65 20 17

MONTEUX

3^{ème} Mercredi du mois de 14 h à 16 h 30 en Mairie – Tél. Mairie 04 90 66 97 00

MORMOIRON

Dernier Mercredi du mois de 9 h 30 à 11 h 30 en Mairie – Tél mairie 04 90 61 80 17

ORANGE

2^{ème} Mercredi du mois de 9 h à 12 h

CCAS- 100, rue des Phocéens – 84100 Orange – Tél. 04 90 51 47 67

PERTUIS

2^{ème} Lundi du mois de 9 h à 12 h

Maison de la Citoyenneté – annexe mairie – Place du 4 septembre – Tél. 04 90 79 50 40

SAULT

Dernier Mercredi du mois de 14 h à 16 h

Maison du Département. – Tél. Mairie 04 90 64 11 30

SORGUES

2^{ème} Lundi du mois de 14 h à 17 h

Espace de la Justice et du Droit - 86 avenue du Général de Gaulle – Tél. Mairie 04 90 39 71 00

VAISON LA ROMAINE

1^{er} Mercredi du mois de 13 h 30 à 16 h en Mairie – Tél Mairie 04 90 36 50 00

VALRÉAS

3^{ème} Lundi du mois de 13 h 30 à 16 h

Maison des Associations - 5 Cours Tivollis Tél. Mairie 04 90 35 00 45

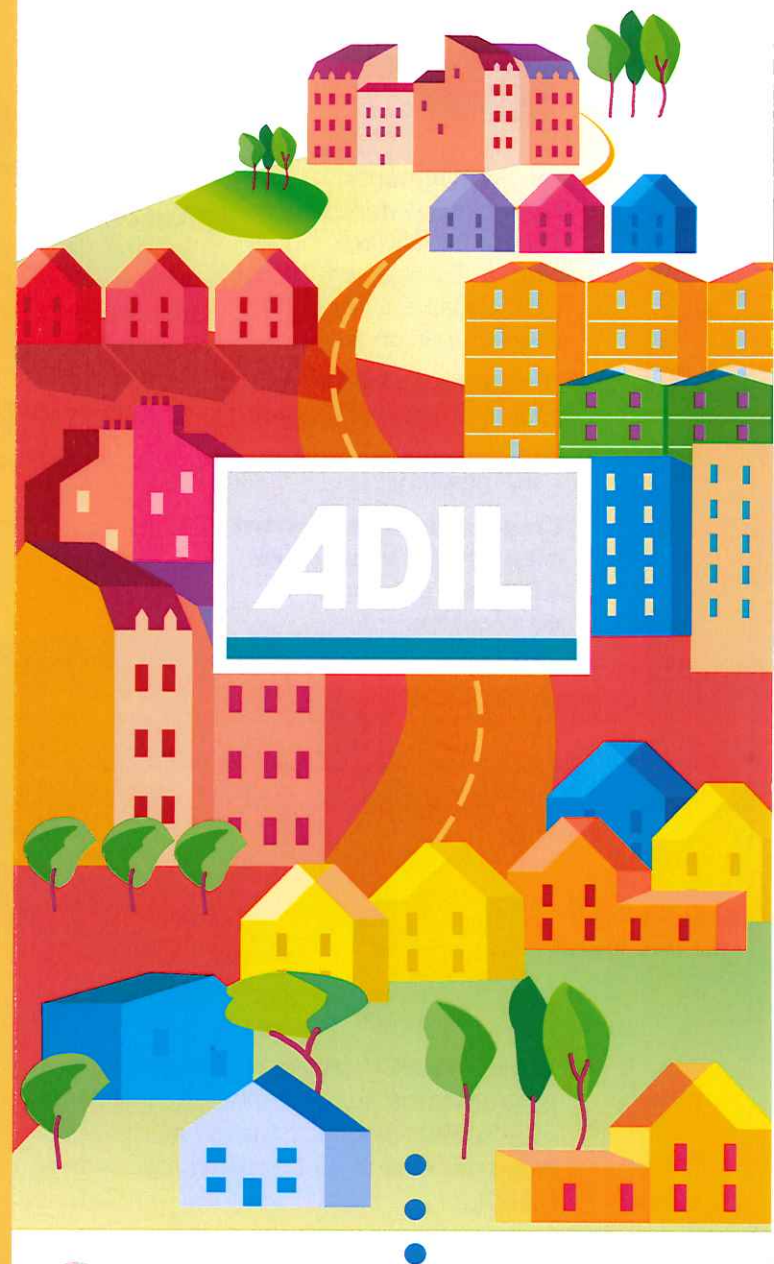
VEDÈNE

1^{er} Jeudi du mois de 14 h 30 à 16 h 30

Pôle Médico-Social - CCAS - 209 place du petit Pont

NB : Les plans de financement ne peuvent être effectués que sur rendez-vous, en Avignon.

FRAPPEZ À LA BONNE PORTE



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT